

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 22 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt le vingt-deux janvier à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur André Mélique, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs André MELIQUE, Olivier DOUCHET, Philippe VAN DER HAEGEN, Michel ORSOLLE, Jean-Marc PHILIPPE;

Mesdames : Céline BRUNEL, Aurore LANRIOT, Noëlle MODIQUET, Maryse BOURDON,

ABSENTS : Christian BAUX **procuration** à André MELIQUE, Valérie CUVELIER,
Secrétaire de séance : Michel ORSOLLE

ORDRE DU JOUR

Adoptée à l'unanimité.

- 1° Désignation du secrétaire de séance ;
- 2° Approbation du compte rendu du 18 décembre 2019 ;
- 3° Demande de subvention du Comité Communal des Fêtes,
- 4° Informations et questions diverses.

1- Approbation du compte rendu de la réunion

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, distribué lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2° Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation reçue du Comité Communal des Fêtes concernant la demande de subvention pour l'année 2020.

Il présente à cet effet le dossier de demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, 8 pour, 2 abstentions (Madame Aurore LANRIOT et Monsieur Olivier DOUCHET étant membres du CCF se sont abstenus).

DECIDE de verser une subvention de 1 100 € au Comité Communal des Fêtes,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

3° Informations et questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30